



Public visé :

Personnes devant travailler sur des échafaudages, plateformes élévatrices mobiles de personnes, échelles, escabeaux (...) et devant utiliser un harnais avec dispositif de retenue.



Prérequis :

- Être reconnu apte médicalement au travail en hauteur
- Maîtrise de la langue française



Durée :

- 7 heures (1 jour)



Nombre de participants par groupe :

- 10 personnes maximum



Périodicité :

- A définir par l'employeur au moyen de contrôles périodiques des capacités des travailleurs



Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- Travail en hauteur : Articles R4323-58 à R4323-90 et R4141-15 du code du travail
- Equipements de protection individuelle : Articles R4321-4, R4323-61, R4323-100 et R4323-106 du code du travail
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail)

Objectif général de la formation :

- Mettre en application les consignes de sécurité inhérentes aux postes de travail en hauteur.
- Vérifier l'équipement individuel de protection contre les risques de chutes de hauteur et ses accessoires et l'utiliser conformément aux prescriptions du fabricant.

Contenu de la formation :

- Statistiques et réglementation
 - Les statistiques des Accidents du Travail.
 - Les dispositions réglementaires.
 - Les droits, obligations et responsabilités
- Prévention des risques
 - Les différents acteurs de l'entreprise et leurs obligations
 - Les partenaires de la prévention et leur rôle.
 - Que faire en cas d'accident ?
 - Les processus menant à l'AT et à la MP
 - Les risques et sanctions liés à la prise de substances
- Travailler en hauteur
 - La prévention contre les risques de chutes de hauteur
 - Les moyens d'accès et postes de travail avec protection collective
 - Les postes de travail en hauteur avec utilisation d'EPI spécifiques
 - Les EPI contre les chutes de hauteur
- Enseignements pratiques
 - Présentation et contrôle du matériel.
 - Equipement des stagiaires, réglage du harnais.
 - Règle d'utilisation d'une ligne de vie
 - Mise en place et utilisation de points d'ancrage.
 - Mise en situation (en fonction du cadre d'action des participants)
 - Exercices pratiques sur structure industrielle, échafaudages ou autre.
 - Cas concret.
 - Evaluation des compétences pratiques.
- Bilan de la formation

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non-personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

Sanction de l'action

- Fiche individuelle de suivi précisant les résultats obtenus, les mises en situation réalisées, et comportant un avis du formateur à l'attention de l'employeur, relatif aux capacités évaluées.

Codes de la formation

Formacode 31701 – Sécurité travaux en hauteur

NSF 230 – Spécialités polyvalentes du BTP

Moyens d'encadrement :

- Organisme de formation déclaré à la DRIETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif et d'un Service Qualité.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementairement exigé pour les développeurs de compétences
- Formation en présence physique uniquement.

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Formateurs en prévention des risques professionnels
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.
- Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques, au cours d'une succession d'exercices.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire à la fin de la formation ou disponible en ligne sur l'espace apprenant.

Moyens d'évaluation individuelle des acquis :

- Évaluations diagnostique théorique et sommative théorique (test théorique)
- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une fiche standardisée correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.
- Un avis à l'employeur sur les capacités du stagiaire est formalisé par le formateur.

Moyens techniques à disposition :

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : plateforme permettant la réalisation des exercices prévus, des mises en situation de travail en hauteur, et l'évaluation des participants

NB : En cas de formation groupe sur votre site, vous devrez mettre à disposition ces moyens.

Sécurité et hygiène :

- Dans l'entreprise comme en centre de formation, les bénéficiaires devront au minimum porter les équipements suivants, remis par leur employeur :
 - ☐ Casque de protection avec jugulaire,
 - ☐ Chaussures de sécurité,
 - ☐ Chasuble haute visibilité,
 - ☐ Gants de manutention,
 - ☐ Harnais de sécurité et double-longe permettant d'évoluer d'un point d'ancrage à l'autre
 - ☐ Tenue de travail
- En cas de formation sur l'un de nos centres, les consignes sanitaires et le règlement intérieur seront affichés sur place.
- En cas de formation dans les locaux de l'entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaire.

Accessibilité (handicap) :

Centre de formation pouvant accueillir sous certaines conditions des personnes en situation d'handicap.

Voir référent handicap

Qualité de la prestation :

- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Tarifs :

- Inter : à partir de 240.00€HT